



Ecole Supérieure d'Ingénieurs
des Travaux de la Construction

Objet :

Règlement général des concours

Codification du document :

S8 -
 0 0 1 -
 I T R -
 0 1 -
 0 0 ind I

Processus Rang processus Type document Rang ITR Rang MOP

Date	Indice	Rédaction	Approbation	Modification
27/11/2018	A	CSI		Création
21/12/2018	B	CSI		Intégration concours BACHELOR
10/01/2019	C	CSI		Modification règlement ATS
23/01/2019	D	CSI		Modification dates concours BACHELOR
08/02/2019	E	CSI		Modification dates concours ATS
17/04/2019	F	CSI		Ajout statut SHN
31/10/2019	G	CSI		Mise à jour 2020
07/12/2019	H	CSI		Précision paragraphe « Admissions »
23/09/2020	I	CSI		Mise à jour suite à demande CTI

Document confidentiel à usage interne – Ne pas diffuser

Objet

Règlement général des concours portant sur son organisation

Domaine d'application

Concours

Prérequis

Aucun

Acteurs

CSI : Responsable du concours

Fréquence actualisation

Chaque année

Description IT / Logigramme



CONCOURS 2021

REGLEMENT GENERAL DES CONCOURS D'ADMISSION



Règlement Général des concours d'admission

Le présent règlement s'adresse aux candidats, toutes filières confondues, souhaitant intégrer l'un des cursus de l'ESITC Caen. Sa connaissance est indispensable aux candidats. Les candidats de chaque filière doivent se conformer à ce règlement pour leurs modalités d'inscription et pour la réalisation de leur épreuves écrites et orales.

Conditions d'inscription

Les modalités du concours sont les mêmes pour tous les candidats quel que soit leur nationalité. Attention, les candidats hors Union Européenne doivent obligatoirement ouvrir un dossier auprès de CAMPUS France avant toute démarche de candidature auprès de l'ESITC Caen.

Aucune condition d'aptitude physique n'est exigée pour s'inscrire au concours.

Les candidats en situation de handicap doivent l'indiquer sur le portail d'admission (<http://portail.esitc-caen.fr/>) pour que des dispositions d'aménagement des épreuves écrites leur soient proposées.

Modalités d'inscription

L'inscription à un concours de l'ESITC Caen se réalise via le portail d'admission dédiée à partir du 15 décembre. L'accès à ce portail est demandé via le site web de l'ESITC Caen (www.esitc-caen.fr , rubrique admission).

Il est alors demandé au futur candidat son Nom, Prénom, Courriel et Mot de passe. À la suite de ces renseignements, un mail d'activation est envoyé vers l'adresse mail renseignée et le futur candidat doit activer le lien donné dans ce mail. Après cette activation, le futur candidat est redirigé vers la page de connexion du portail (<http://portail.esitc-caen.fr/>). Le courriel et le mot de passe que le futur candidat a lui-même choisi lui permettra alors d'accéder à cette plateforme.

Les services informatiques de l'ESITC Caen ne peuvent ni accéder ni réinitialiser un mot de passe. Il appartient au candidat de le mémoriser et de s'assurer de l'accès à sa messagerie.

Lors de son premier accès au portail d'admission, le candidat aura à choisir le concours pour lequel il s'inscrit en fonction de sa filière :

Description des concours

Lors du processus d'inscription aux concours, il est demandé aux candidats de déposer différents documents sur le portail d'admission dans un format numérique : aucun document papier, envoyé par courrier à l'ESITC Caen, ne sera pris en compte.

Ces documents numériques doivent impérativement être fournis en format pdf, la taille de chacun d'eux ne pouvant excéder 2Mo et un seul fichier doit être fourni par pièce demandée. Les candidats sont invités à utiliser des outils de conversion (jpeg → pdf) pour respecter cette consigne.

En cas d'omission ou d'erreur dans le dépôt des pièces demandées, le service du concours de l'ESITC Caen contactera les candidats pour leur offrir la possibilité de régulariser leur situation. Les dossiers non régularisés dans les délais impartis seront déclarés irrecevables.

Toute fraude ou tentative de fraude sera sanctionnée par une exclusion du concours. Par exemple, une fraude peut être la modification par des moyens numériques de documents originaux ayant pour but de modifier la réalité, la saisie erronée des données sur le portail d'admission (état civil, résultats, notes, ...).

Admission en 1^{ère} année du cycle ingénieur sous statut ETUDIANT

- **Concours TC3TE** : Pour les candidats souhaitant intégrer en 1^{ère} année du cycle ingénieur – filière technique – formation en trois ans sous le statut d'étudiant, titulaires ou en cours d'obtention d'un :

- ✓ DUT Génie Civil – Construction Durable
- ✓ BTS Bâtiment
- ✓ BTS Travaux Publics
- ✓ BTS Constructions Métalliques

Les candidats devront réaliser :

- Des épreuves écrites sous forme de Questionnaires à Choix Multiples (QCM) :
 - ◆ Mathématiques (durée 1h30) ;
 - ◆ Anglais (durée 45 min) ;
- L'entretien de motivation.

- **Concours ATS-E** : Pour les candidats ayant effectués ou actuellement en **classe préparatoire ATS Génie Civil uniquement** et souhaitant intégrer en 1^{ère} année du cycle ingénieur – filière technique – formation en trois ans sous le statut d'étudiant.

Les candidats devront réaliser :

- Des épreuves écrites :
 - ◆ Spécialité Génie Civil (durée 4h00)
 - ◆ Mathématiques (durée 3h00)
 - ◆ Anglais (durée 1h00)
- L'entretien de motivation

Admission en 1^{ère} année du cycle ingénieur sous statut APPRENTI

- **Concours TC3TA** : Pour les candidats souhaitant intégrer en 1^{ère} année du cycle ingénieur – filière technique – formation en trois ans sous le statut d'apprenti, titulaires ou en cours d'obtention d'un :

- ✓ DUT Génie Civil – Construction Durable
- ✓ BTS Bâtiment
- ✓ BTS Travaux Publics
- ✓ BTS Constructions Métalliques

Les candidats devront réaliser :

- Des épreuves écrites sous forme de Questionnaires à Choix Multiples (QCM) :
 - ◆ Mathématiques (durée 1h30) ;
 - ◆ Anglais (durée 45 min) ;
- L'entretien de motivation.

- **Concours ATS-A** : Pour les candidats ayant effectués ou actuellement en **classe préparatoire ATS Génie Civil uniquement** et souhaitant intégrer en 1^{ère} année du cycle ingénieur – filière technique – formation en trois ans sous le statut d'apprenti.

Les candidats devront réaliser :

- Des épreuves écrites :
 - ◆ Spécialité Génie Civil (durée 4h00)
 - ◆ Mathématiques (durée 3h00)
 - ◆ Anglais (durée 1h00)
- L'entretien de motivation

***Note** : Les candidats au concours TC3TA et ATS-A Génie Civil, bénéficieront le jour de leur convocation aux épreuves et entretien, de plusieurs rendez-vous pour une prise de contact avec des entreprises partenaires de l'école souhaitant recruter des apprentis*

Une admission au cursus par apprentissage n'est effective qu'après avoir validé l'ensemble des étapes suivantes :

- ✓ La validation par le CFA de l'école de l'entreprise et du tuteur de l'entreprise ;
- ✓ L'acceptation et la signature de la convention d'apprentissage liant les 3 parties : ESITC Caen / entreprise d'accueil / futur apprenti ;
- ✓ La signature d'un contrat d'apprentissage avec l'entreprise d'accueil ;

Les candidats sont informés que leur entreprise d'accueil pourra les affecter sur des lieux de travail quelquefois éloignés de leur lieu d'affectation administrative et dans des zones non desservies par des moyens de transport collectifs. La nature même du poste d'affectation pouvant nécessiter des déplacements journaliers. Par ailleurs, le candidat pourra avoir la possibilité d'intégrer une entreprise assez éloignée de l'école ce qui impliquera des trajets d'aller-retour nombreux. Un candidat ne possédant pas son permis de conduite est donc incité à s'y inscrire au plus tôt pour faciliter ses déplacements.

Admission en Mastères Spécialisés

- **Concours MS OMP, MS EMCB, MS SMART** : Pour les candidats souhaitant intégrer un Mastère Spécialisé proposé par l'ESITC Caen – formation en un an sous le statut d'étudiant, titulaires ou en cours d'obtention d'un :

- ✓ Diplôme d'ingénieur habilité par la Commission des Titres d'Ingénieur (liste CTI) du secteur du BTP
- ✓ Diplôme d'architecture (pour le MS EMCB uniquement)
- ✓ Diplôme universitaire de 3ème cycle habilité par les autorités universitaires (DEA, DESS, Master, ...) ou diplôme professionnel de niveau BAC+5 ;
- ✓ Diplôme de M1 ou équivalent, pour des auditeurs justifiant d'au moins trois années d'expérience professionnelle ;
- ✓ Titre inscrit au RNCP niveau 7 (ancienne nomenclature niveau I) ;
- ✓ Diplôme étranger équivalent aux diplômes français ci-dessus.

Pour les diplômes anciens, qui ne sont plus actuellement délivrés, on se rapprochera de ceux qui s'y sont éventuellement substitués.

Conditions d'accès dérogatoires pour les concours Mastères Spécialisés :

a) Dans la limite de **20 % maximum** de l'effectif de la promotion suivant la formation Mastère Spécialisé concernée, sont recevables après une procédure VAPP, les candidatures de personnes justifiant a minima de 10 années d'expérience professionnelle (hors stage, césure, cursus initial en alternance).

Pour cette voie d'accès, une description du dispositif de la VAPP devra être présentée ainsi que toute pièce constitutive de ce dispositif adaptée au programme.

b) – Par dérogation pour **30 % maximum** du nombre d'étudiants suivant la formation Mastère Spécialisé concernée, sont recevables les candidatures d'étudiants titulaires d'un des diplômes suivants :

- ✓ Niveau M1 validé ou équivalent sans expérience professionnelle
- ✓ Diplôme de L3 justifiant d'une expérience adaptée de 3 ans minimum

Les candidats devront réaliser :

- Un entretien individuel devant un jury (possible en visioconférence pour les candidats hors du territoire métropolitain français sur demande explicite). Cet entretien se déroulera en français et/ou anglais.

Il est rappelé aux candidats en Mastères Spécialisés que certains cours peuvent être enseignés en anglais et qu'une bonne compréhension de cette langue est requise. De même, une bonne pratique du français est recommandée aux candidats étrangers pour pouvoir évoluer facilement dans leur vie quotidienne.

Autres modalités d'entrée à l'ESITC Caen

Pour information, il existe d'autres concours d'admission à l'ESITC Caen :

- Pour les candidats en cours d'obtention d'un baccalauréat général : L'inscription au concours AVENIR accessible via la plateforme PARCOURSUP permet à ces candidats de postuler à 7 écoles d'ingénieurs. Ces écoles étudient de manière commune les dossiers de candidature avant

d'être convoqués à des épreuves écrites (Mathématiques, Sciences, Anglais). Certains candidats peuvent être déclarés Grands Admis et dispensés de ces épreuves. Un classement unique à toutes les écoles est alors établi, chaque candidat devant accepter ou non son admission via le site PARCOURSUP. Plus d'information sur <https://www.concoursavenir.fr/>

- Pour les candidats en cours d'obtention d'un baccalauréat STI2D (toutes options) : L'inscription au concours AVENIR accessible via la plateforme PARCOURSUP permet à ces candidats de postuler à 7 écoles d'ingénieurs. Ces écoles étudient de manière commune les dossiers de candidature avant de convoquer les candidats à un entretien de motivation. Certains candidats peuvent être déclarés éliminés à cette étape. Un classement unique à toutes les écoles est alors établi, chaque candidat devant accepter ou non son admission via le site PARCOURSUP. Plus d'information sur <https://www.concoursavenir.fr/>
- Pour les titulaires d'un BAC+1, BAC+2, BAC+3 (hors ceux cités auparavant), BAC+4 : L'inscription se réalise sur le portail AVENIR+. Les candidats dont le dossier est déclaré recevable sont convoqués à un entretien de motivation et à des épreuves écrites (Mathématiques, Anglais). Le candidat est informé de ses résultats via le portail AVENIR sur lequel il devra confirmer ou non son admission. Plus d'information sur <https://www.concoursavenir.fr/avenir-plus>
- Pour les candidats titulaires d'un baccalauréat général ou ST ou PRO souhaitant intégrer le Bachelor « Construction » : L'inscription au concours AVENIR BACHELOR accessible via la plateforme PARCOURSUP permet à ces candidats de postuler à 8 bachelors proposés par 4 écoles d'ingénieurs. Ces écoles étudient de manière commune les dossiers de candidature avant de convoquer les candidats à un entretien de motivation. Certains candidats peuvent être déclarés éliminés à cette étape. Un classement unique à toutes les écoles est alors établi, chaque candidat devant accepter ou non son admission via le site PARCOURSUP.
- Pour les candidats titulaires ou en cours d'obtention d'un diplôme de Génie Civil homologué au niveau III (bac+2), français ou étranger équivalent souhaitant intégrer le Bachelor « Projeteur BIM » (Projeteur d'études Bâtiment et Ouvrages d'Art) : L'inscription se réalise sur le portail AVENIR BACHELOR. Les candidats dont le dossier est déclaré recevable sont convoqués à un entretien de motivation. Le candidat est informé de ses résultats via le portail AVENIR sur lequel il devra confirmer ou non son admission. Cette formation en un an sous le statut d'étudiant, est accessible aux titulaires ou en cours d'obtention du diplôme de:
 - DUT Génie Civil – Construction Durable
 - DUT Génie Thermique et Énergie
 - BTS Bâtiment
 - BTS Travaux Publics
 - BTS Géomètre topographe et modélisation numérique
 - BTS Enveloppe du bâtiment
 - BTS Système constructif bois et habitat
 - BTS Architecture en métal
 - BTS Fluides, Énergie, Domotique
 - BTS Études et économie de la construction
 - BTS Enveloppe du bâtiment
 - L2 de Génie Civil

Plus d'informations sur <https://www.concoursavenir.fr/avenir-bachelors>

- Pour les élèves des classes préparatoires des filières MP, PC, PSI et PT : Inscription au Concours e3a – POLYTECH ou banque PT (groupement AVENIR PREPA). Les élèves issus de ces classes réalisent des épreuves écrites nationales communes qui donnent lieu à un classement d’admissibilité. L’ESITC Caen fixe alors un rang maximal permettant à ces candidats de se présenter à un entretien de motivation. A leur issue, un classement d’admission est émis dans lequel l’ESITC Caen fixe un rang maximal d’appel. Un candidat admis se doit alors d’accepter ou non via le site SCEI : plus d’information sur <https://www.e3a-polytech.fr/> ou <https://www.banquept.fr>

Calendrier et sessions de candidature

Les dates limites pour le concours 2021 (rentrée pour l’année scolaire 2021/2022) sont les suivantes :

Concours	Dépôt des dossiers	Admissibilité	Admission
TC3TA	15/03/2021 – 12h00	18/03/2021	20/04/2021
ATS-A Génie Civil	15/03/2021 – 12h00	18/03/2021	20/04/2021
TC3TE	15/03/2021 – 12h00	18/03/2021	04/05/2021
ATS-E Génie Civil	15/03/2021 – 12h00	18/03/2021	04/05/2021
MS	Du 15/12/2020 au 01/09/2021		

Les dates sont fermes. La non-présentation du candidat à l’une de ces dates entraîne son élimination, sauf absence ou retard considéré comme recevable par le jury, sur justification.

Pour tous les concours, il n’y a qu’une seule et unique session d’organisée à l’exception du concours MS (Mastère Spécialisé), pour lesquels il n’y a pas de session de recrutement.

Pour le concours MS (Mastère Spécialisé), les candidatures sont alors traitées au fur et à mesure de leur dépôt (une candidature est déclarée soumise lorsque le dossier est complet et les frais de concours acquittés). Le recrutement s’arrête lorsque toutes les places ouvertes ont été attribuées (une place est attribuée à un candidat admis lorsque celui-ci a déposé son dossier d’inscription complet et a acquitté un premier acompte de ses frais d’inscription).

De manière générale, sauf cas particulier d’éléments nouveaux à faire connaître aux Jurys, les candidats qui se sont inscrits à une session ne peuvent se présenter d’eux-mêmes aux éventuelles sessions suivantes, dans une même année du concours.

Frais d’inscription au concours

Les frais de concours demandés couvrent les dépenses liées à la gestion et l’étude des dossiers, et le cas échéant à la gestion des épreuves spécifiques. Les frais de concours sont réputés acquis à l’école dès que réglés via le site internet de recrutement. En aucun cas ils ne peuvent faire l’objet d’un remboursement (et notamment en cas de double candidature au concours sous statut d’apprenti). En cas de confinement lié à une pandémie, l’étude des dossiers sera toujours assurée au même titre que les entretiens. Malgré les moyens supplémentaires qui seront alors déployés, aucun frais complémentaire ne seront demandés aux candidats.

Le paiement implique de fait l’acceptation du présent règlement dans sa totalité.

Concours	Candidat non boursier	Candidat boursier
TC3TA	70 €	35 €
ATS-A Génie Civil	70 €	35 €
TC3TE	50 €	25 €
ATS-E Génie Civil	50 €	25 €
MS	80 €	

Les frais de concours sont à acquitter lors du dépôt du dossier de candidature et sont à payer par CB en ligne. Si le candidat souhaite effectuer le paiement de ses frais de concours par un autre moyen il doit prendre contact par mail avec le service concours à l'adresse : concours@esitc-caen.fr.

Les dossiers n'ayant pas fait l'objet de paiement des frais de concours ni de dépôt des pièces demandées à la date de clôture du concours seront déclarés irrecevables.

Pour le concours MS (Mastères Spécialisés), le montant indiqué ne concerne que les candidats français et de l'Union Européenne (UE). Les candidats hors UE doivent suivre la procédure Études en France – CAMPUS France (les frais de concours demandés par CAMPUS France incluent les frais de concours de l'ESITC Caen).

Places ouvertes

Concours	Places ouvertes en 2021	Places pourvues en 2020
TC3TA	20	23
ATS-A Génie Civil	15	1
TC3TE	40	11
ATS-E Génie Civil	15	8
MS EMCB	22	29
MS OMP	22	9
MS SMART	22	6

Organisation du concours

Les concours comportent des épreuves écrites et orales. Chaque épreuve est obligatoire. L'absence à une épreuve (écrite ou orale) est éliminatoire.

Admissibilité

Pour chaque candidat, un nombre de points qualifiant l'examen du dossier scolaire est calculé auxquels est appliqué un coefficient (cf coefficients ci-après).

Le jury du concours de l'ESITC Caen fixe alors une barre d'admissibilité pour chaque concours et déclare chaque candidat au-dessus de celle-ci ADMISSIBLE lui offrant ainsi le droit de poursuivre son processus. Les candidats sous cette barre sont déclarés NON ADMISSIBLES et sont éliminés du concours.

Le jury se réserve le droit de décider d'une note éliminatoire.

Seuls les dossiers des candidats ayant accepté le présent règlement sont présentés au jury, lequel se réserve toute latitude quant à la suite à donner à un dossier incomplet (notes ou pièces manquantes par exemple). Si une raison de force majeure est à l'origine de cette absence d'information, il est du ressort du candidat de le

faire savoir au jury de concours, dans le temps imparti, dans l'espace « Commentaires » disponible sur la plateforme de recrutement (portail.esitc-caen.fr). Cette rubrique est accessible jusqu'au dépôt du dossier de candidature.

Admission

Les candidats déclarés admissibles doivent se présenter dans les locaux de l'ESITC Caen pour réaliser leurs épreuves écrites et orales.

Dans la mesure du possible, les candidats sont convoqués environ 10 jours avant la date des épreuves et entretiens par courriel à l'adresse renseignée sur le portail d'admission. Cette convocation précisera le lieu et les heures exactes de ces épreuves et entretien. Elle devra être présentée par le candidat avec une pièce d'identité le jour de la convocation.

Pour chaque candidat, chaque épreuve donnera lieu à l'attribution d'un nombre de points auxquels sera appliqué un coefficient (cf coefficients ci-après). La sommation de ces points permet au jury final de classer les candidats. Si plusieurs candidats sont crédités du même total de points, ils seront départagés et classés par ordre décroissant du nombre de points obtenus à l'entretien de motivation, puis éventuellement du nombre de points obtenus lors de l'étude de leur dossier.

Le jury du concours de l'ESITC Caen fixe alors une barre d'admission pour chaque concours et déclare chaque candidat au-dessus de celle-ci ADMIS. Les candidats sous cette barre sont déclarés NON ADMIS.

Le jury se réserve le droit de décider d'une note éliminatoire par épreuve (note dossier, épreuves écrites et/ou entretien).

La décision d'admission ne sera réputée comme valide et donc acceptée qu'une fois le processus d'inscription réalisé dans sa totalité, c'est-à-dire après paiement de la première échéance des frais de scolarité. Les candidats sont informés que s'ils renoncent à leur admission après le paiement de cette première échéance, un montant de 300€ restera acquis à l'ESITC Caen au titre des frais d'inscription. Aucun remboursement de ces frais ne sera accepté, sauf cas de force majeure apprécié par le Conseil d'Administration de l'ESITC Caen, étant entendu que le désistement au profit d'une admission dans une autre école n'est pas un cas de force majeure.

Pour les candidats admis au cursus par apprentissage, un engagement de 500€ est demandé correspondant à la réservation de sa place dans la liste des admis. Aucun remboursement de cet engagement ne sera accepté, sauf cas de force majeure apprécié par le Conseil d'Administration de l'ESITC Caen, étant entendu que le désistement au profit d'une admission dans une autre école n'est pas un cas de force majeure.

Coefficients

Les coefficients suivants sont appliqués :

Concours	Dossier	Maths	Physique	Spé. GC	Anglais	Français	Entretien	Total
TC3TA	30	11	/	/	9	/	50	100
ATS-A Génie Civil	20	9	/	12	9	/	50	100
TC3TE	30	11	/	/	9	/	50	100
ATS-E Génie Civil	20	9	/	12	9	/	50	100
MS	50	/	/	/	/	/	50	100

Informations sur les résultats

Le classement individuel est communiqué par courriel à chaque candidat.

Compte-tenu des moyens d'information utilisés pour satisfaire le plus grand nombre, et, même si chacun porte une attention particulière aux résultats, une erreur peut être constatée. Dans ce cas, seuls les procès-verbaux des jurys sont opposables.

L'admission à l'ESITC Caen est prononcée pour la prochaine rentrée universitaire et sous la réserve expresse de l'obtention du diplôme lui permettant de concourir. En aucun cas, un candidat admis pour cette rentrée universitaire ne peut prétendre à conserver son admission pour la rentrée universitaire suivante.

Réclamations et recours

Les jurys de l'ESITC Caen étant souverains, les réclamations et recours ne peuvent porter que sur des erreurs matérielles (non-prise en compte de pièces constitutives du dossier, erreur de report de notes, ...).

Les réclamations portant sur la note d'évaluation du dossier ou sur les épreuves écrites doivent être faites dans les 24 heures suivant la date de publication des résultats par mail (concours@esitc-caen.fr). Elles doivent exposer le motif de celle-ci et il doit être joint toutes pièces susceptibles d'apporter des éléments nouveaux.

Une réclamation et un recours ne peut être formulé que par le candidat lui-même. Une photocopie de la pièce d'identité du candidat devra alors être jointe au mail de réclamation.

Gestion des modalités pour handicap ou maladie chronique

Des modalités d'aménagement des épreuves sont possibles pour les candidats bénéficiant d'un avis émis par le médecin de la MDPH de leur département d'origine. Cet avis doit être transmis au plus tard lors du dépôt du dossier de candidature.

Statut de Sportif de Haut Niveau

Pour information, le statut de Sportif de Haut Niveau à l'ESITC Caen s'obtient après examen du dossier sportif par une commission adaptée et selon des critères précis à savoir :

- ✓ Être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau gérée par le Ministère dont la consultation peut se faire en ligne (liste des sportifs de haut niveau)
- ✓ Ou être inscrit sur les listes « espoirs » et « partenaires d'entraînement »
- ✓ Ou être sous convention avec un centre de formation d'un club professionnel ou directement salarié-sportif d'un club professionnel
- ✓ Ou être membre d'un pôle labellisé par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau

Un candidat se déclarant comme Sportif de Haut Niveau devra faire parvenir au service concours un document attestant de son inscription sur l'une des listes citées ci-avant. S'il décide ensuite de s'inscrire à l'ESITC Caen, il constituera alors un dossier qui sera examinée par la commission et qui statuera sur son statut SHN.

Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

L'ESITC Caen s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer une protection optimale des données personnelles qu'elle utilise. Dans ce cadre, l'ESITC Caen a établi un Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Ce règlement est disponible sur simple demande par mail à concours@esitc-caen.fr.